

MINISTÈRE DU BUDGET

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Sous-direction C

BUREAU C3

Classement
B1

**INSTRUCTION N° 78-82 - B1
du 18 mai 1978**

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du

n° du

n° du

n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

*Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains
Modifications de taux*

DOCUMENTS À ANNOTER

- Instruction n° 75-43-B 1 du 21 mars 1975.
- Instruction n° 76-79-B 1 du 11 mai 1976.
- Instruction n° 76-121-B 1 du 12 août 1976.
- Instruction n° 76-155-B 1 du 8 décembre 1976.
- Instruction n° 77-4-B 1 du 11 janvier 1977.
- Instruction n° 77-41-B 1 du 21 mars 1977.
- Instruction n° 77-58-B 1 du 2 mai 1977.
- Instruction n° 78-23-B 1 du 26 janvier 1978.

Messieurs les comptables voudront bien faire application de la circulaire n° B-6 B-59 en date du 25 avril 1978, relative au versement de transport, dont le texte est publié en annexe.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :
L'administrateur civil chargé de la sous-direction « C »,
Guy SALLERIN.

DIFFUSION
GT
46

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	TGC	TGE
-----	-----	-----	-----	-----	-----

ANNEXE

2 —

à l'Instruction n° 78-82-B1
du 18 mai 1978

MINISTÈRE DU BUDGET

Direction du Budget

CIRCULAIRE N° B-6 B-59 DU 25 AVRIL 1978
relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de compléter les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application et le taux du versement de transport, pour tenir compte de l'extension dudit versement aux communes ci-après, au taux et selon les dates d'effet ci-dessous :

Communes concernées	Date d'effet	Taux du versement
<i>Région de Valenciennes</i>	1-7-77	0,75 %
Abscon. Beuvrages. Denain. Estreux. Haulchin. Haveluy. Hergnies. Marly. Noyelles-sur-Seine. Preseau. Roelx. Saint-Saulve. Trith-Saint-Léger. Vicq. Wavrechain-sous-Denan.		
<i>Vallée de la Fensch</i>	1-7-77	0,50 % porté à 0,75 % à compter du 1-1-78
Basse-Ham. Boulangé. Kuntzig. Ottange.		

Communes concernées	Date d'effet	Taux du versement
Aix-en-Provence	1-10-77	1 %
<i>District urbain d'Angers :</i>		
Pellouailles-les-Vignes	1-1-78	0,70 %
<i>Vallée de la Fensch</i>		
Angevillers.		
Hettange-Grande.		
Rochonvillers.	1-1-78	
Tressange.		
<i>Région de Valenciennes.....</i>		
Hasnon.		
Hérin.	1-3-78	0,75 %
<i>Agglomération de Bayonne.....</i>		
Anglet.		
Bayonne.		
Biarritz.	1-4-78	0,60 %
Boucau.		
Saint-Pierre-d'Irube.		

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les modifications suivantes apportées au taux du versement de transport :

Communes concernées	Date d'effet	Taux du versement
Ville du Havre.....	1-9-77	1 %
Agglomération tourangelle et ville de Tours.....	1-1-78	0,85 %
District urbain de Reims.....	1-1-78	0,80 %
Ville de Montpellier.....	1-4-78	0,80 %
Communauté urbaine de Lille.....	1-7-78	1,10 %

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :
Le sous-directeur,
 Jean CHOSSAT.